



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2018-073

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2018

Sommaire

Préfecture du Gard

30-2018-06-15-003 - arrêté modificatif de délégation de signature de M. Laurent NOE,
directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard (3 pages)

Page 3

Préfecture du Gard

30-2018-06-15-003

arrêté modificatif de délégation de signature de M. Laurent
NOE, directeur académique des services de l'éducation
nationale du Gard

*arrêté modificatif de délégation de signature de M. Laurent NOE, directeur académique des
services de l'éducation nationale du Gard*

**Arrêté modificatif relatif à la délégation de signature
de Monsieur Laurent NOE,
directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard**

**La Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités**

VU le code de l'éducation et notamment, les articles R.222-19 et suivants, R.222-24 et suivants, D.222-20 et D.222-27 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret du 3 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Laurent NOE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard ;

VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Béatrice GILLE en qualité de rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier ;

VU l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation agissants sur délégation du recteur d'academie pour prononcer les décisions relatives a la gestion des instituteurs ;

VU l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, agissants sur délégation du recteur d'académie et au vice-recteur de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoir au recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2001 portant délégation permanente de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire ;

VU l'arrêté rectoral du 9 juin 2012 portant création du service interdépartemental de gestion des bourses des élèves de l'enseignement secondaire ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2013 portant renouvellement du détachement de Monsieur Didier WAGNER dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard ;

VU l'arrêté ministériel du 30 septembre 2016 portant maintien en détachement de Madame Elisabeth AUBOIS, inspectrice d'académie- inspectrice pédagogique régionale hors classe, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Gard ;

VU l'arrêté rectoral du 24 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Laurent NOE, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard,

ARRÊTE

ARTICLE I :

L'article V de l'arrêté rectoral du 24 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Laurent NOE, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard, est modifié en ce sens :

AU LIEU DE :

Monsieur Laurent NOE, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard, peut sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à Madame Elisabeth AUBOIS, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Gard et à Monsieur Didier WAGNER, secrétaire général de la direction des services de l'éducation nationale du Gard.

LIRE :

La signature déléguée à l'article I peut être subdéléguée dans les conditions prévues par l'article D.220-20 du code de l'éducation aux directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale, au secrétaire général de direction du service départemental de l'éducation nationale, au chef des services administratifs de ce même service et aux inspecteurs de l'éducation nationale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent NOE, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard, la délégation de signature qui lui est confiée aux articles II, III et IV du présent arrêté sera exercée par Madame Elisabeth AUBOIS, directeur académique adjoint ou par Monsieur Didier WAGNER, secrétaire général de la direction des services de l'éducation nationale du Gard.

ARTICLE II :

Le secrétaire général de l'académie de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil actes administratifs de la préfecture de région Occitanie et pour une complète publicité, au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Fait à Montpellier, le **15 JUIN 2018**

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials that appear to be 'BG'.

Béatrice GILLE